...Questions des Soeurs de France à Cheikh Rabi' al Madkhali...

***Question 13 :* Est-il permis d'envoyer nos enfants âgés de 3 à 6 ans à l'école maternelle, dans un pays de mécréance, sachant qu'ils ne sont pas obligés d'y aller ?**

Et afin que la question apparaisse plus claire au Cheikh, rappelons certains points : ces écoles ont un effet néfaste sur l'éducation de nos enfants.

En effet, l'école les pervertit ; nos enfants y apprennent le chant, la danse, l'art plastique, et bien d'autres choses qu'Allah n'agrée pas.

Or, la plupart des mères envoient leurs enfants à l'école afin de se «décharger» d'eux, car ils sont trop agités à la maison.

Quel est le jugement de cet acte ?

Quel est votre conseil à ces mères et à ces sœurs ?

Réponse 13 :

Allah a dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ

Traduction relative et approchée : ***« Ô les croyants ! Préservez vos personnes et vos familles d'un feu dont les gens et les pierres seront les combustibles » S66V6***

Par conséquent, que l'éducateur et l'éducatrice préservent leurs enfants du feu ! Qu'ils leur donnent donc une éducation musulmane !

« Chacun de vous est un pâtre et chaque pâtre est responsable de son troupeau. L'homme est un pâtre pour sa famille et il est responsable de son troupeau. La femme est un pâtre dans sa maison et elle est responsable de son troupeau. Chacun de vous est un pâtre et chaque pâtre est responsable de son troupeau ».

*Le début du hadith est : « **Le gouverneur (l'imam) est un pâtre pour son peuple…** ».*

Donc, suivant le hadith, chacun est responsable de ses enfants.

Les musulmanes vivant dans les pays de mécréance doivent avant tout retourner, elles et leurs maris, dans des pays musulmans afin d'apporter à leurs enfants une éducation musulmane.

D'autre part, si les écoles maternelles sont telles qu'elles sont décrites, alors il n'est pas permis aux parents d'abandonner ce qu'ils ont de plus cher à des enseignantes mécréantes.

Saches que «le cœur déborde de ce dont tu le remplis ». Si ce sont des enseignantes mécréantes qui les éduquent, alors la corruption n'aura plus de limites. Et ce désastre réside

justement dans les chants et les danses.

Mais quel véritable danger se cache-t-il derrière ce genre de divertissements ?

En fait, il s'agit de «christianiser » les enfants des musulmans, ce qu'ils ont de plus cher au monde.

En effet, le principal but de leur enseignement, c'est de les sortir de l'Islam, et je ne vois à travers la danse, considérée par les mécréants comme un simple jeu, qu'un voile dissimulant un véritable danger : celui d'arracher ces enfants au cadre islamique pour les entraîner dans le cercle du libertinage.

Allah dit:

وَلَن تَرْضَىٰ عَنكَ ٱلْيَهُودُ وَلَا ٱلنَّصَٰرَىٰ حَتَّىٰ تَتَّبِعَ مِلَّتَهُمْ ۗ

Traduction relative et approchée ***: « Ni les juifs ni les chrétiens ne seront satisfaits de toi que jusqu'à ce que tu suives leur religion ».***

Toutefois, le musulman, quand bien même vit-il dans un pays de mécréance, ne tolère pas qu'on lui soutire le moindre sou. Mais en vérité, quelle grande perte il subit !

Surtout les femmes qui négligent leurs enfants et les jettent dans les bras des mécréantes afin que celles-ci puissent réaliser leur christianisation.

Par conséquent, il faut avant tout que les parents craignent Allah et qu'ils émigrent vers un pays musulman, et j'espère que cette émigration sera faite en vue d'Allah.

De toute évidence, si un individu quitte un pays de mécréance pour aller dans un pays musulman, c'est dans le but de sauvegarder sa religion. Nous espérons donc qu'ils seront des émigrants recherchant la sauvegarde de leur religion ainsi que celle de leurs enfants.

Ensuite, si la tentation des musulmans vivant dans les pays de mécréance, leurs chaytans, leur amour pour la vie d'ici-bas l'emportent et qu'ils finissent par y rester, alors au moins qu'ils protègent leurs enfants : qu'ils construisent des écoles maternelles si cela est vraiment nécessaire ou qu'ils organisent cela dans leurs maisons, afin d'inculquer aux enfants le bon comportement, ainsi que les vraies croyances.
Qu'ils leur apprennent donc : « Qui est ton Dieu ? », « Quelle est ta religion ? », « Qui est ton Prophète ? »; qu'ils leur enseignent le Coran, la lecture et l'écriture.

Et il est tout à fait accessible à la femme vouant un culte sincère à Allah (Exalté soit-il), et qui est consciente de ses responsabilités devant Allah, d'inculquer à ses enfants ces choses fondamentales .

Dans tous les cas, il n'est pas permis d'envoyer les enfants musulmans dans des écoles maternelles ou autres.

D'ailleurs, le moyen d'éradiquer cette tentation, c'est, je le jure par Allah, que les musulmans s'empressent de rentrer dans leurs pays, émigrant en vue d'Allah.

Cheikh Rabi' ibn Hadi al Madkhali (Qu'Allah le préserve), *Octobre 2000, Joumada ath-thani 1421h*